

## FACE A LA PAC

---

### PAC 2015 : Report de dates mais pas pour tout !

*Question :*

*J'ai cru comprendre que les dates de la prochaine déclaration PAC étaient repoussées. Est-ce que c'est vrai ?*

*Réponse :*

Effectivement, pour faire face aux évolutions règlementaires 2015 la France a obtenu que le dépôt de la déclaration PAC 2015 soit possible à partir du 27 avril et jusqu'au 9 juin 2015 inclus (*auparavant du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai*).

En contrepartie, ce report conduit à la suppression de la période habituelle de dépôt tardif. Après le 9 juin, toutes les déclarations déposées seront irrecevables, seules les diminutions de surface seront prises en compte.

Il est annoncé aujourd'hui que la déclaration sur le site TelePAC sera possible à compter du 27 avril 2015. Le dépôt papier de la déclaration est annoncé qu'à partir de la première quinzaine de mai, vous recevrez les formulaires papier fin mars.

*Question :*

*Je suis éleveur, comment ça se passe pour les déclarations pour la PAC animale ?*

*Réponse :*

Les dates pour la **PAC animale**, comme les bovins viandes, **restent inchangées** et les déclarations doivent être réalisées **avant le 15 mai**.

*Question :*

*Il y a des changements en 2015, nouveau dessin d'îlot, verdissement avec SIE à 5 % de la surface arable..., sera-t-il possible d'avoir un appui pour la déclaration ?*

*Réponse :*

En effet, il y a de nombreuses évolutions pour 2015. Les services des différents opérateurs sont ouverts pour vous accompagner. Comme précédemment, la DDT mettra à votre disposition des ordinateurs pour télédéclarer votre PAC 2015. Par ailleurs, des opérateurs, comme la Chambre d'agriculture, sont d'ores et déjà à votre disposition pour vous accompagner dans ce travail, des réunions d'information seront aussi proposées.

**Gilles ROUX – Aurélie FOURNIER**  
**Chambre d'agriculture de la Vienne**

☎ Vivonne ..... 05.49.36.33.60      ☎ Bonneuil-Matours ..... 05.49.85.87.80  
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15      ☎ Mirebeau ..... 05.49.50.44.29